

BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

GESTION des PETITE et MOYENNE ENTREPRISES



SESSION 2024-26

Le titulaire du **BTS GPME** est assistant de gestion ; c'est le collaborateur direct du dirigeant ou d'un cadre dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise. Son travail se caractérise par une forte polyvalence à dominante administrative. Il participe à ces activités en exerçant tout particulièrement des fonctions de veille, de suivi et d'alerte. Compte tenu de sa position d'interface interne et externe, il doit développer une forte dimension relationnelle. La formation gestion de la petite et moyenne entreprise est une formation plus généraliste que les autres BTS et s'oriente vers l'acquisition de compétences administratives, comptables et commerciales. L'Assistant de Gestion sera capable d'exercer une fonction de collaborateur du dirigeant.

- ✓ Se positionne comme le collaborateur du dirigeant et contribue au bon fonctionnement de la PME
- ✓ Communication
- ✓ Gestion : administrative, comptable, commerciale, relation clientèle et fournisseurs, développement des ressources humaines, ressources, risques

+ DE LA SAGESSE

l'atelier défense, Car'Ado, « lycéens au cinéma », sorties théâtre, cellule décrochage scolaire, lutte contre le harcèlement, programme ERASMUS, liens avec le Québec (CEGEPS), actions humanitaires, stages d'immersion, atelier DreamMakers, option langue des signes et sport, l'atelier «cultive ta science», la Sagesse Verte, club de philosophie, l'atelier éloquence, l'accueil de tous, la chaîne twitch

OUTILS : LiPad en Classe, l'espace numérique de travail

+ ACCOMPAGNEMENT

Suivi des jeunes sérieux et adapté à chaque profil. Reflexion de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle avec les enseignants.

POINT FORT : possibilité de stages à l'étranger via le programme ERASMUS

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

+ PARTICULARITÉ

formation scolaire ou par apprentissage
en apprentissage : Selon calendrier établi



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Réglementation ERP.

Contact lycée la Sagesse: ash@lasagesse-vals.com

Service handicap du CFA Jean Bosco: handicap@cfajeambosco.fr

lycee@lasagesse-vals.com 03 27 46 27 33
centre-formation@lasagesse-vals.com
40 Rue de Mons 59300 Valenciennes



Lycée & Centre de formation

La Sagesse

Valenciennes

V2 - 01/03/2024



BTS
GPME

+ d'infos sur le site internet

PUBLIC : Candidats âgés de 16 à 26 ans en statut scolaire.
Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus pour l'apprentissage.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

+ MODALITÉS

PRÉ-REQUIS : Baccalauréat général, professionnel ou technologique

VALIDATION : obtention du BTS GPME

EVALUATION : Épreuves ponctuelles orales et écrites conformes au référentiel

NOMBRE DE PLACE : 20 / an

DÉROULEMENT : année scolaire

DURÉE : 2 ans

+ DÉBOUCHÉS

MÉTIERS : collaborateur du dirigeant d'une pme ou pmi / assistant RH / assistant commercial / assistant administration du personnel / ...

ÉTUDES : LMGO spécialité RSE / licence professionnelle ou bachelor (L3) / insertion en 3ème année de spécialisation post-BTS en gestion ou marketing / poursuite d'études au québec ...

[Voir la fiche RNCP n°38363](#)

Date de publication de la fiche : 11/12/2023
Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

+ TARIFS

CONTRIBUTION FAMILLE : 995€ / an

EN APPRENTISSAGE : Pris en charge par l'OPCO pour les apprentis.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage» : le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zero reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : «la formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal». Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 20 juin 2020 relatif aux modalités de mise en oeuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

+ ADMISSION

STATUT SCOLAIRE : L'admission se fait via la plateforme Parcoursup. Dès validation le jeune peut télécharger le dossier d'inscription.

EN APPRENTISSAGE : L'admission au sein de la formation se fait durant le 2nd semestre de l'année de terminale sur dépôt d'un dossier de candidature et entretien avec le responsable pédagogique ou via la plateforme Parcoursup.

Le délai d'accès est d'environ 15 jours.

Dès validation du dossier de candidature, le jeune peut se mettre à la recherche de son entreprise. L'entreprise est obligatoire pour intégrer la formation.

TYPE D'ENTREPRISES : PME, service gestion.

La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Art. L.6222-12 du code du travail)

100 %

TAUX DE RÉUSSITE
2023

NC

TAUX D'INTERRUPTION
EN COURS DE
FORMATION
2023

8 %

TAUX D'INSERTION
PRO À 6 MOIS
2023

92 %

TAUX DE
POURSUITE D'ÉTUDES
2023

NC

TAUX DE
SATISFACTION
2023

lycee@lasagesse-vals.com 03 27 46 27 33
centre-formation@lasagesse-vals.com
40 Rue de Mons 59300 Valenciennes



Lycée & Centre de formation

La Sagesse

Valenciennes

V2 - 01/03/2024